

Séance Ordinaire du 29 octobre 2010

Sous la présidence de Christine MORITZ, Maire, la séance est ouverte à 20 heures

Etaient présents : M. BONEL Nicolas, 1^{er} adjoint - M. HUBER Daniel, 2^{ème} adjoint, MM. BAADER Robert, DEPREZ Gérard, FIX Jean-Pierre, GAGNIERE Bernard, GROSS Jean-Marie, HILD Jean-Paul, conseillers municipaux, Mmes QUARZETTI Sylvie, SCHMITTBIEL Danièle, conseillères municipales

Etaient excusé(e)s : MM. CASPAR Fabrice, HECHT Christian, GAUTHIER Jean-Marc
Mme ZELLER Viviane (procuration à M. BONEL Nicolas)

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Approbation du PV de la séance du 3 septembre 2010

Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents.

3) Convention de financement RD191 aménagement d'un giratoire avec le Conseil Général

Madame le Maire de Muhlbach sur Bruche expose le contenu de la convention :
L'aménagement du giratoire à l'entrée de la commune a été réalisé en 2009, cette dépense avait été prévue au budget d'investissement de la Commune. Ce dossier, a fait l'objet d'une attribution de subvention, en application des critères arrêtés par l'assemblée départementale (dossier ASTRE n° 2009D004124). Le Conseil Général a procédé au versement de 360 euros en décembre 2009.

La convention a pour objet notamment de préciser les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties signataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve la convention et autorise le Maire à la signer

4) Approbation du Contrat de Développement et d'Aménagement du Territoire de la Haute-Bruche

Madame le Maire de Muhlbach sur Bruche expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Haute-Bruche qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Elle rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'accompagnement et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre des opérations portées par la commune sont inscrites dans ce contrat (restructuration de la salle des fêtes, travaux de voiries rues Bellevue, Forêt, accès Electrowatt et Müllerhof)

Elle indique que l'assemblée plénière du Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière du 25 octobre 2010. Elle sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le contrat de territoire de la Haute-Bruche pour la période 2010-2015
- Autorise le Maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Haute-Bruche

5) Restructuration de la Salle des Fêtes : consultation de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- D'assurer la maîtrise d'ouvrage de la restructuration de la salle des fêtes
- D'organiser une consultation de maîtrise d'œuvre pour réaliser ce programme

DONNE

- Délégation à Mme le Maire pour préciser les conditions de réalisation de cette opération

SOLLICITE

- Les aides prévues pour ce type d'opération auprès de l'Etat, du Conseil Général du Bas-Rhin, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes de la Haute Bruche

AUTORISE

- le Maire à passer et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir après consultation des commissions concernées

6) Société DELABLI : demande d'autorisation en vue d'exploiter en régularisation administrative ses activités sur le site de Wisches

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, n'a aucune objection ni observation à émettre pour la demande présentée.

7) Tarifs droits de place, photocopies, télécopies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, refuse l'instauration d'un tarif pour droit de place, photocopies et télécopies.

8) Fixation de la participation financière aux responsables de la dégradation du banc à l'aire du jeux

Suite à la dégradation du banc de l'aire de jeux en date du 23 août dernier, celui-ci est irréparable. Mme le Maire propose l'achat d'un nouveau banc pour une valeur de 300 €, néanmoins et comme convenu lors de l'entrevue avec les responsables de cette dégradation, elle propose au Conseil Municipal de voter une participation forfaitaire de 30 €, qui sera demandée aux parents des 5 enfants concernés :

M. et Mme DIEDERLE demeurant 7 Impasse du Hundsrain à Muhlbach s/Bruche
M. et Mme SCHNEIDER demeurant 16 rue Bellevue à Muhlbach s/Bruche
M. et Mme TENSAMANI demeurant 2 rue des Terreaux à Lutzelhouse
M. et Mme BUSSINGER demeurant 5 rue de la Forêt à Lutzelhouse
M. et Mme STUMPER demeurant 9A rue de la Grande Haie à Lutzelhouse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la proposition de Mme le Maire, pour la participation du montant forfaitaire de 30 € par enfant concernés .

9) Régime indemnitaire des régisseurs de recettes ou d'avances

Vu la décision du Conseil Municipal du 29 octobre 2010 refusant l'instauration d'un tarif de droit de place, de photocopies, de télécopies,

Le régime indemnitaire concernant cette régie est annulé

10) Rapport annuel d'activité du Sictomme pour l'exercice 2009

68 communes sont desservies par le Sictomme, l'ensemble compte 95 205 habitants. Elle a collecté en 2009, 27 169,78 tonnes de déchets hors collectes séparatives de verres, papier, plastiques, ce qui représente 285,38 kg de déchets par habitant et par an.

Le Sictomme comprend 8 déchetteries dont celle de Muhlbach qui récolte 1 631 tonnes de déchets par an soit 0,178 tonnes par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2009.

11) Divers

Mme Le Maire fait part au conseil d'une donation à la commune de la section 1 parcelle 114/108 « Rosteig, sapinière » d'une superficie totale de 1.89 ares de M. et Mme DONNI, nouveaux propriétaires ainsi que nouveaux habitants dans la commune depuis septembre dernier. Ils ont fait l'acquisition des terrains appartenant auparavant à M. Helluy rte de Grendelbruch.

Prochaines réunions et manifestations :

- jeudi 4 novembre à 19 h : réunion C.C.A.S (fête de Noël des Anciens)
- Dimanche 19 décembre : Traditionnelle Fête de Noël des Anciens à la Salle des Fêtes

Mme le Maire informe que, suite à la non-participation de l'Etat concernant les renouvellements des contrats CUI, le contrat CUI de M. Sébastien DEPP n'a pu être renouvelé en date du 19 octobre 2010

Présentation de l'avancement des travaux du P.L.U. par le bureau d'étude TOPOS :

A la suite des travaux réalisés par la commission et le bureau d'étude, un point a été fait devant le conseil municipal pour présenter l'état d'avancement du projet de PLU. Les points abordés concernent :

- Le plan de zonage.
- Le projet de règlement des zones.
- Les emplacements réservés.
- Les orientations d'aménagement des zones à urbaniser.

Vu l'état d'avancement du PLU, il est prévu d'organiser dans les prochaines semaines la seconde réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) pour valider les orientations prises à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h30